

Produire son électricité : une riche idée ?

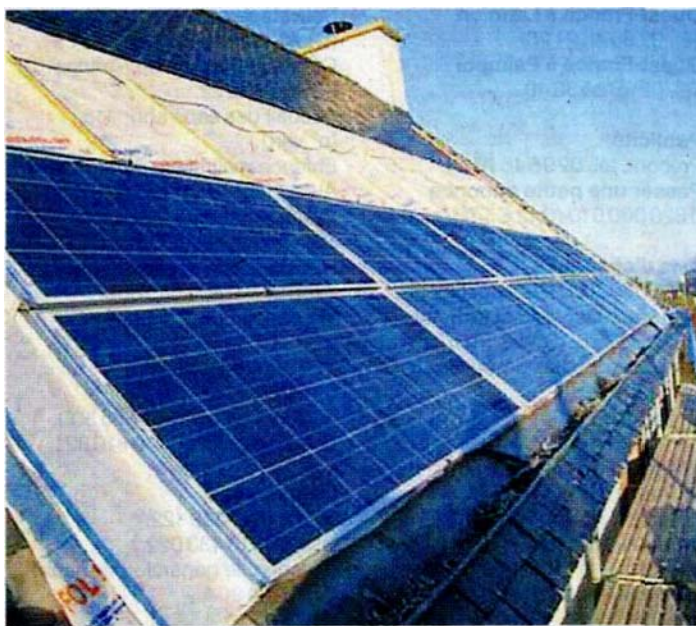
L'Association pour la maison individuelle se penche ce soir sur les panneaux photovoltaïques. Entre économie d'énergie et économie tout court, pas si simple.

Jean Rouxel, ce soir, à l'occasion de sa réunion thématique, l'AMI aborde la question des panneaux photovoltaïques qui permettent de produire sa propre électricité. Spécialiste des questions techniques, comment ça marche?

D'abord, il ne faut pas les confondre avec ceux, beaucoup plus courants, qui chauffent l'eau au moyen d'un système à effet de serre. Pour faire simple, grâce à ses cellules photovoltaïques, ces panneaux transforment la lumière en électricité. L'électricité ainsi produite, peut être utilisée directement pour alimenter la maison ou, comme c'est le cas la plupart du temps, elle est vendue à EDF qui fait ensuite la différence entre ce qu'elle vous envoie et ce que vous lui envoyez.

Ces panneaux permettent donc de réaliser des économies sur sa facture d'électricité ?

Oui. cette technique présente un intérêt au niveau de la facture énergétique d'autant que, pour l'instant, EDF vous rachète votre électricité beaucoup plus cher que celle que vous payez lorsque vous consommez la sienne. Ce prix a été voulu pour inciter l'installation de ces panneaux. Sans compter, que d'un point de vue écologique, ces pan-



Les panneaux photovoltaïques (ici une installation posée à Louannec restent encore peu répandus. Photo IEL.

neaux permettent à la maison de réduire considérablement son impact environnemental.

Malgré ces avantages, les panneaux photovoltaïques sont encore très peu répandus?

Le principal frein reste le coût, très

élevé, à l'achat. Pour que le système soit économiquement viable, il faut au moins 20 m² de panneaux solaires en toiture, là où seuls 4 m² suffisent pour les chauffe-eau solaires. Ce qui représente un investissement de 20000€. Certes, il existe des aides dont un crédit d'impôt de 50% sur la fourniture de matériel.

mais le prix reste dissuasif d'autant que leur rendement est faible, de l'ordre de 15%.

Vous dites également vouloir rester prudent par rapport à leur impact bénéfique environnemental ». Pour quelles raisons?

Parce que nous n'avons pas de certitude sur les chiffres. Certains montrent qu'en six ans, toute l'énergie investie dans la fabrication du panneau est amortie. Sachant qu'un panneau a une durée de vie de 25ans, cela veut dire que les trois quarts de son existence, il va produire de l'énergie en mode bénéfique. Mais d'autres chiffres sont moins optimistes. C'est aussi l'intérêt de la réunion de ce soir: présenter des solutions qui vont dans le sens du développement durable et en débattre.

Recueilli par Ch ri stèle
BOURDEAU.

Pratique. Ce soir, à 20h 30, salle de conférence du centre Jean-Savidan. Ouverte à tous. Entrée gratuite.